

Lyon, le 26 avril 2019

Madame la Maire du 1^{er} arrondissement
Mairie du 1^{er} arrondissement
2 place sathonay
69001 Lyon

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – école maternelle LEVI STRAUSS

Madame la Maire,

Monsieur le Maire de Lyon m'a transmis votre question écrite portant sur l'école maternelle Lévi-Strauss.

Comme j'ai pu le préciser au dernier conseil municipal lors du vote de la délibération sur cette école, deux raisons essentielles motivent cette décision de fermeture pour la rentrée scolaire prochaine.

La première concerne les équipements de cette école de deux classes.

Elle ne possède, en effet, ni cour de récréation ni salle de motricité à part entière.

Les activités de motricité sont organisées dans une salle plurivalente en rez-de-chaussée servant également pour l'accueil des parents, pour les couchettes ou pour certaines activités périscolaires.

Par ailleurs, cette école ne bénéficie pas d'une cour dédiée et sécurisée. Les enfants se déplacent deux fois par jour pour accéder à la cour intérieure du Musée des Beaux-Arts qui leur sert de cour de récréation, cet espace respectant les exigences liées au plan Vigipirate ou de risques majeurs.

Cependant, vous comprendrez que cet emplacement ne peut durablement accueillir des élèves, qui doivent être accompagnés quotidiennement pour y accéder. Tout d'abord, Il s'agit d'un jardin public avec une fréquentation importante par des habitants et touristes. De plus, cet espace rattaché au musée doit pouvoir accueillir régulièrement et librement des événements culturels dans le cadre de sa programmation artistique.

Enfin, la cour telle qu'envisagée dans le projet « Rives de Saône » qui devrait être livrée fin 2022 ne pourra répondre aux nouvelles exigences de sécurité, mentionnées plus haut. Elle est directement intégrée dans un square public, sans lieu de confinement dédié.



La seconde raison tient au fait que la Ville n'est pas propriétaire pour une grande partie des locaux de cette école ce qui pose des contraintes de fonctionnement importantes. A titre d'exemple, fin 2017, suite à des travaux d'un particulier aux étages supérieurs, les conditions de sécurité-incendie n'étaient plus assurées sur le plafond. Les élèves ont été évacués en urgence à l'école GERSON pendant deux semaines pour effectuer les travaux nécessaires.

Au regard de ces éléments, la Ville de Lyon, en accord avec l'Education Nationale et après avis favorable de la préfecture du Rhône, a décidé d'engager la fermeture de cette école. Dès septembre 2019, les élèves pourront être accueillis, dans les écoles de proximité dont les capacités d'accueil sont suffisantes et qui offrent des conditions pédagogiques de qualité.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Guy Corazzol

Adjoint au Maire de Lyon,
~~délégué à l'Education,~~
~~à la vie étudiante,~~
à la réussite et à la promotion
universitaire
de la Ville de Lyon